Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260909-2026811-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 9 Juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 1er Septembre 2026

Etaient présents : MM. BIHOES Chantal, LE POULICHET Yves-Marie, BEGUIN Christelle, LOHEZIC Mikaël, GABEL Géraldine, BEUVE Eric, OFFRET-MARIE Carole, DELMAS Eliane, CLEQUIN Yolande, LE ROUX Sandrine, PEDEN Yves, PICAUD Romain, RIBAULT Joséphine, PREAUD Jean-Paul, HYLKEMA Mirjam, JEHANNO David.

Procurations : M. LE CORF Henri à M. LE POULICHET Yves-Marie, Mme PERRON Eliane à M. LOHEZIC Mikael, M. JEHANNO Yves à Mme BEGUIN Christelle, M. LACOURT Franck à M. PEDEN Yves, M. CASAGRANDE Donovan à Mme BIHOES Chantal, M. LAUDRIN Joël à Mme HYLKEMA Mirjam, Mme FIEYRE Clémence à M. JEHANNO David.

Désignation du secrétaire de séance
Mme Géraldine GABEL est désignée comme secrétaire de séance.

2026 -81 -1 - Cœur de bourg – avenants lot 1 et lot 2

Mme le Maire présente l'avenant adressé par l'entreprise EUVORIA, en charge du lot 1- voirie – réseaux, dans le cadre des travaux d'aménagement de « cœur de bourg », correspondant aux ajustements induits par la réalisation de la halle. En effet, le DCE des travaux d'aménagement a été réalisé avant celui de la halle et il a fallu procéder, pour tenir compte de la complexité de l'ouvrage, à des correctifs pour un total H.T. de 16 357.80 € dont elle donne le détail et un visuel pour les matérialiser a été remis à l'ensemble des élus.
De plus, elle les informe que la maitrise d'œuvre préconise de remplacer les bancs prévus par des bancs plus simples et plus proches de l'architecture de la halle, pour une moins-value de 10 083.25 € H.T.. De même, il a été demandé à l'entreprise ID VERDE, titulaire du lot 2, de prévoir une claustra pour délimiter le domaine public d'une propriété privée, soit une plus-value de 1 978.56 € H.T..

Ainsi , elle demande au Conseil de se prositionner sur ces avenants qui s'élèvent globalement à + 8 253.11 € H.T..
A la demande de M. Jean-Paul PREAUD, Conseiller Municipal, le coût des travaux d'aménagement est communiqué à l'Assemblée. Par ailleurs, ce dernier s'interroge sur la provenance du granit alors même que la région en regorge. Sur ce point, M. Mikael LOHEZIC, Adjoint, souligne que c'est ce même granit qui est envoyé au Portugal, car la main d'œuvre pour le travailler est moins chère, avant de revenir.

Le Conseil, compte tenu des éléments exposés et à l'unanimité

APPROUVE les avenants, pour les deux lots, tels que présentés et détaillés ;

AUTORISE Mme le Maire à intervenir à leur signature.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 22 Septembre 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 22 septembre 2026
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance